RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 02/07/2021 - MIS À JOUR LE 07/10/2021

Nouvelles conditions de prescription et de délivrance des spécialités à base d'acétate de nomégestrol (Lutényl et génériques) et d'acétate de chlomadinone (Lutéran et génériques), liées au risque de méningiome

Information destinée aux médecins généralistes, médecins spécialistes en gynécologie obstétrique et médicale, endocrinologues, neurochirurgiens, neurologues, radiologues et pharmaciens d'officine

Les médecins prescripteurs de Lutényl, Lutéran ou leurs génériques doivent désormais remettre aux patientes concernées un document d'information présentant le risque de méningiome associé à ces médicaments.

Par ailleurs, dès lors que le traitement est poursuivi au-delà d'un an, toute dispensation de ces médicaments en pharmacie nécessitera de présenter une attestation annuelle d'information co-signée par la patiente et son médecin. Ces nouvelles mesures sont obligatoires à compter du 1er juillet 2021 pour les initiations de traitement et du 1er janvier 2022 pour les renouvellements.

Télécharger la lettre aux professionnels de santé et les coordonnées des laboratoires qui commercialisent les spécialités concernées